Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_198

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Commissions permanentes de travail et d'études - Modification de la composition

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, René DIES, Guillaume DJENDEREDJIAN, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Michel PONTE pouvoir à Sophie DUFOUR, Nicolas DATCHY pouvoir à Nathalie GONZALES, Jean FOURISCOT pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Thierry PESCE, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

Il est rappelé qu'en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération peut former des commissions, qui peuvent avoir un caractère permanent et qui sont alors constituées en début du mandat.

Par délibération n° C_2020_122 en date du 1er octobre 2020, sept commissions permanentes de travail et d'étude ont été créées et leur composition a été fixée à 23 membres au maximum (un par commune), désignés au sein de l'assemblée délibérante, en sus des Vice-Présidents et Membres du Bureau délégués qui sont rattachés d'office à la commission correspondant à la thématique des délégations de fonction qui leur ont été accordées.

Il est rappelé que chaque Maire a la possibilité de proposer au Président de DPVa des élus municipaux qu'il souhaite voir siéger au sein de chaque commission, avec simple voix consultative, et ce, tout au long du mandat.

En ce qui concerne les conseillers communautaires membres des commissions, de nouvelles candidatures sont apparues. C'est la raison pour laquelle il est proposé de désigner des membres supplémentaires pour répondre favorablement à ces nouvelles candidatures.

Il convient ainsi de délibérer à nouveau sur les membres supplémentaires conseillers communautaires, au sein de chaque commission.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances et performance publique » réunie le 25 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- désigner les membres supplémentaires avec voix délibérative des commissions permanentes de travail et d'étude,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

C1 : Commission « Administration générale, finances et performance publique »

Les 2 candidatures suivantes sont proposées :
- Olivier POMMERET
- Georges ROUVIER

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Ainsi, la commission permanente de travail et d'études **n°1** est constituée de **17 membres**, comme suit :

- Daniel MARIA
- Gérald PIERRUGUES
- Alain BARALE
- François GIBAUD
- Christine PREMOSELLI
- Liliane BOYER

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

- Romain VACQUIER
- Franck AMBROSINO
- Nicolas DATCHY
- Cédric DUBOIS
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Anne-Marie AMOROSO
- Thierry PESCE
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Olivier POMMERET
- Georges ROUVIER

C2 : Commission « Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages »

Les 2 candidatures suivantes sont proposées :
- Olivier POMMERET
- Guillaume DJENDEREDJIAN

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Ainsi, la commission permanente de travail et d'études **n°2** est constituée de **25 membres**, comme suit :

- Hugues MARTIN
- Daniel MARIA
- Alain BARALE
- Danielle ADOUX-COPIN
- Sylvie FRANCIN
- Michel PONTE
- Sophie DUFOUR
- Lisa CHAUVIN
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Karine ALSTERS
- Liliane BOYER
- Romain VACQUIER
- Françoise LEGRAIEN
- Franck AMBROSINO
- Christine CHALOT-FOURNET
- Nicolas DATCHY
- Claude ALEMAGNA
- Cédric DUBOIS
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Bernard MIGLIOLI
- Nathalie GONZALES
- Olivier POMMERET
- Guillaume DJENDEREDJIAN

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

C3 : Commission « Attractivité touristique et valorisation du territoire »

La candidature suivante est proposée :
- Guillaume DJENDEREDJIAN

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix pour.

Ainsi, la commission permanente de travail et d'études **n°3** est constituée de **24 membres**, comme suit :

- Jacques GERARD
- Daniel MARIA
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Jean-Yves FORT
- Sylvie FRANCIN
- Valérie MARCY
- Gil OLIVIER
- Christine CHALOT-FOURNET
- Stella ACCIARI
- Jacques BERTRAND
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Jean FOURISCOT
- Michèle PELASSY
- Olivier POMMERET
- Raymond GRAS
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Nadine DECARLIS
- Christine NICOLETTI
- Stéphan CERET
- Christine VILLELONGUE
- Guillaume DJENDEREDJIAN

C4 : Commission « Qualité de Vie et Proximité »

Les 2 candidatures suivantes sont proposées :
- Jacques BERTRAND
- Karine ALSTERS

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Ainsi, la commission permanente de travail et d'études **n°4** est constituée de **18 membres**, comme suit :

- Nadine DECARLIS
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Bernard BONNABEL
- Brigitte DUBOUIS
- Hugues BONNET
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Françoise LEGRAIEN

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

- Christine CHALOT-FOURNET
- Marie-Laure TORTOSA
- Claude PIANETTI
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Pierre GUINDEO
- Valérie MARCY
- Stéphan CERET
- Jacques BERTRAND
- Karine ALSTERS

C5 : Commission « Transition Ecologique et Energétique »

La démission de Monsieur Thierry MENARD, Conseiller communautaire, est à prendre en compte. Par ailleurs, la candidature suivante est proposée :

- Karine ALSTERS

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Ainsi, la commission permanente de travail et d'études **n°5** est constituée de **18 membres**, comme suit :

- Georges ROUVIER
- Danielle ADOUX-COPIN
- Sophie DUFOUR
- Hugues BONNET
- François GIBAUD
- Valérie MARCY
- Philippe ROUX
- Nathalie GONZALES
- Francine FIORINI
- Cédric DUBOIS
- Alain CAYMARIS
- Michèle PELASSY
- Malika GUELLATI
- Sylvie FRANCIN
- Serge BALDECCHI
- Christophe CARRIERE
- Olivier POMMERET
- Karine ALSTERS

C6 : Commission « Risques majeurs »

La prise en compte de la démission de Monsieur Thierry MENARD, Conseiller communautaire, ramène la commission permanente de travail et d'études **n°6** à **15 membres**, qui sont les suivants :

- Jean-Yves FORT
- Bernard CHILINI
- Claude MARIN
- Gil OLIVIER
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Régis ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_198-DE

- Jean-Pierre SOUZA
- Christophe CARRIERE
- Jacques GERARD
- Francine FIORINI
- Nathalie GONZALES
- René DIES
- Philippe ROUX

C7 : Commission « Eau et Assainissement »

La constitution de la commission permanente de travail et d'études **n°7** est inchangée, les **19 membres** suivants **:**

- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Claude MARIN
- Valérie MARCY
- Liliane BOYER
- Raymond GRAS
- Cédric DUBOIS
- Christophe CARRIERE
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Thierry PESCE
- Jacques GERARD
- Claude ALEMAGNA
- Nathalie GONZALES
- Olivier POMMERET
- Nicolas DATCHY

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 17/12/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.